



HAL
open science

Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ?

Laure Cormier

► **To cite this version:**

Laure Cormier. Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible?. Innovations Agronomiques, 2015, 10.15454/1.46226572446435E12 . hal-01597268

HAL Id: hal-01597268

<https://hal.science/hal-01597268v1>

Submitted on 28 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ?

Laure Cormier¹

¹ Ecole d'Urbanisme de Paris, Université Paris-Est Créteil Val de Marne / Lab'urba

Correspondance : laure.cormier@u-pec.fr

Résumé

La relation nature en ville et urbaniste n'est pas nouvelle. Dès fin du 19^{ème} la présence de la nature était au cœur du projet urbain d'assainissement de la ville industrielle. Aujourd'hui, avec l'avènement du développement durable, les arguments promouvant la nature en ville prennent une dimension fortement écologique. Cette écologisation de la nature en ville n'est pas sans poser des difficultés aux urbanistes dans la pratique de leur métier. Toutefois de nouvelles perspectives dans l'intégration de la nature en ville pour les urbanistes apparaissent avec le paysage urbanisme et la diversité des formes d'investissement habitant de l'espace public.

Mots clé : nature en ville, écologie, urbanistes

Abstract (title) :

The relationship of nature in city and urban planners is not new. From late 19th, nature presence was in the heart of urban projects in order to open industrial cities. Today, with the advent of sustainable development, the arguments promoting nature in cities have a strong ecological dimension. This greening of nature is not without difficulties for urban planners in the practice of their profession. However new perspectives in integration of urban nature for planners appear with landscape urbanism discipline and variety forms of inhabitant investment in public spaces.

Keywords : Nature in city, ecology, urban planners

Introduction

Au cours de l'histoire, la nature et la ville ont été tantôt antagonistes tantôt intimement associées. Aujourd'hui, à l'aune du développement durable et du discours écologique que revêt la nature urbaine, ce tandem amène de nouvelles perspectives dans la pensée de la ville. Nous n'allons pas ici démontrer l'importance des bienfaits et donc des services écosystémiques de la nature en ville, bien connus et énoncés dans diverses publications (Balez et Reunkrilerk, 2013 ; Plante et Cité, 2014), mais nous allons plutôt nous intéresser à la relation qu'entretiennent les urbanistes à l'écologisation des arguments promouvant la nature en ville.

L'urbanisme est né en 1910, du combat hygiéniste et politico-scientifique du 19^{ème} siècle, développé autour de la question de la surdensité urbaine et des moyens d'y remédier (Emelianoff, 2000). Le terme d'urbaniste étant apparu au début du 20^{ème}, nous allons ici considérer des professionnels qui ont réalisé des projets de transformation de ville comme des urbanistes, même s'ils n'étaient pas désignés à l'époque en tant que tels. Il existe une certaine difficulté aujourd'hui à délimiter cette profession polymorphe, le métier d'urbaniste, qui est en constante redéfinition à mesure que l'urbain évolue. L'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), dans son référentiel « Le métier d'urbaniste : domaines d'activités, fonctions et compétences », recense sept domaines d'activités et de compétences de la profession : analyse et prospective territoriale, conception urbaine, production d'opérations, gestion urbaine du droit des sols, coordination et pilotage de projets territoriaux et urbains, animation de projets territoriaux et urbains, et production des savoirs. Le titre d'urbaniste n'étant pas

déposé, plusieurs professions peuvent ainsi se réclamer de l'urbanisme comme certains ingénieurs et paysagistes, et plus particulièrement des architectes selon leur pratique de l'aménagement urbain. Se distinguent les urbanistes maîtres d'ouvrage qui conduisent les politiques urbaines des urbanistes maîtres d'œuvre en charge de la réalisation de projets urbains. La diversité des thématiques traitées, liées aux dimensions sociales, économiques et environnementales, et leurs interrelations conduisent les urbanistes vers une très grande complexité de la profession. Mais quelle que soit la complexité urbaine actuelle, la ville étant inscrite dans un territoire donné, toute politique et action urbaine dépend de et impacte son environnement. De près ou de loin, la nature au regard de son inscription dans la ville questionne l'urbaniste dans son métier.

La relation entretenue par les urbanistes à la nature en ville n'est pas nouvelle, comme nous allons le voir dans la première partie. Nous nous intéresserons ensuite aux difficultés que nourrissent les urbanistes à l'égard de l'écologisation des arguments promouvant la nature en ville. Enfin, nous identifierons les nouvelles perspectives dans l'intégration de la nature dans les politiques de la ville.

1. Les services de la nature dans la construction de la ville : une conception ancienne chez les urbanistes

1.1 La végétalisation de l'espace public pour assainir la ville : un projet avant tout social

Les concentrations urbaines et industrielles du 19^{ème} siècle, dans les maux qu'elles induisent - insalubrité et insécurité - conduisent à une crise de ce modèle urbain, urbanisme néo-classique. Une réflexion globale est alors lancée autour des enjeux environnementaux en ville. Dé-densifier, ouvrir le tissu urbain, sont des actions sur les formes urbaines qui s'imposent dans la pensée de la ville. Réintroduire de la nature dans l'espace public apparaît alors comme l'un des principaux leviers identifiés pour desserrer la trame urbaine. Les dimensions récréative, esthétique et purificatrice de la nature en ville la font apparaître aux yeux des aménageurs comme le remède aux dysfonctionnements de la vie urbaine, tant par sa dimension unitaire (parc, jardin, promenades) que dissociée en composantes (qualité de l'air, de l'eau, de la lumière, verdure) (Emelianoff, 2000).

Un vaste mouvement « d'aération » du tissu urbain, inscrit dans une vision hygiéniste, est initié par les premiers penseurs de l'urbanisme en France, puis aux Etats-Unis. Ainsi, les précurseurs que sont Haussmann et Alphand, sous Napoléon III, vont remanier la capitale française sous le signe du végétal (Werquin et Demangeon, 1997). Les parcs, squares et avenues-promenades deviennent le moteur d'une meilleure circulation des personnes et des biens, tout en favorisant l'hygiène, le confort et l'esthétisme de la ville (Donadieu, 2005). Projet à vocation sociale, il s'agit ainsi de permettre la réappropriation par l'habitant de son environnement urbain, d'améliorer les conditions de vie dans les logements, et de construire un espace politique commun organisé autour de la cristallisation ville/nature (Werquin et Demangeon, 1997). En effet, les espaces végétalisés deviennent les lieux de l'espace public au sens d'Habermas, organisant la vie publique. La nature est alors considérée comme génératrice de bien-être, permettant aux citoyens d'oublier les contraintes urbaines (Luginbühl, 1992), le désordre de la ville.

Ce mouvement urbanistique ne reste pas cantonné au territoire français et s'enrichit de son appropriation par divers architectes urbanistes. L'architecte Frederick Law Olmsted, inspiré des travaux d'Haussmann, développe cette vision aux États-Unis à travers la notion de *parkway*, prônant ainsi le libre accès à la nature, sans aucune discrimination, pour le bien-être de l'individu. Auteur de nombreux aménagements paysagers, notamment de la création du système de parcs de la ville de Boston, Olmsted est considéré comme le père des *greenways*, ou trames vertes urbaines aux États-Unis (Fabos, 2004). En Europe, des personnalités comme J.N. Forestier, ou P. Geddes, relaient les théories d'Olmsted, et en 1898 E. Howard publie les « cités jardins de demain ». Ces cités jardins organisées

autour de pavillons ouvriers et de jardins visent à être autosuffisantes et à contribuer à produire un environnement sain. Préconisant le désengorgement des métropoles, Howard promeut leurs établissements en périphérie. Ces villes nouvelles de 30 000 habitants s'attacheraient à réaliser la synthèse entre la ville et la campagne en représentant, à ses yeux, le parfait exemple de la symbiose entre la ville et la nature. Malgré les critiques, cette nouvelle conception de la pensée urbaine sera développée et réinterprétée en Europe et aux États-Unis, aux dépens de la philosophie première d'Howard, avec l'édification de villes satellites en périphérie des agglomérations (Emelianoff, 2000), nourrissant le phénomène de suburbanisation.

Ainsi, au début du 20^{ème}, ces diverses conceptions urbaines ont contribué à développer des savoir-faire notables sur la relation de la ville à son environnement, à travers la gestion des déchets, l'utilisation précautionneuse des ressources, la végétalisation de la ville ou la régulation du microclimat urbain. Selon Emelianoff (2000), ils poseraient les bases d'une « écologie urbaine empirique ».

1.2 Une nature limitée aux « espaces verts » au milieu du 20^{ème} siècle

En France, après la Seconde Guerre mondiale, la préoccupation principale en matière d'aménagement est la reconstruction du pays. Il s'agit alors d'organiser le logement de la population et les infrastructures de transport. En outre, l'étalement urbain naissant, favorisé entre autres par le développement et le détournement du modèle des cités jardins d'Howard (Emilianoff, 2000), conduit les urbanistes et architectes du mouvement moderne¹, avec le Corbusier en tête, à proposer un développement vertical de l'urbanisation. Une vaste politique de construction de grands ensembles, comme la Cité radieuse, est menée en France, voulant répondre aux besoins spécifiques de la nouvelle société de masse.

La pensée fonctionnaliste cloisonne alors les besoins de cette dernière de manière assez réductrice : « travailler, habiter, circuler, se récréer ». Dans cet esprit, selon Le Corbusier, la nature - dans le trio soleil, espace, verdure - participe aux progrès techniques (Paquot, 2004). Les espaces végétalisés prennent place dans ces projets d'aménagement sous l'appellation « espace vert ». Cette expression apparaît pour la première fois dans le discours politique de la circulaire du 22 février 1973 (aménagement du territoire et urbanisme politique d'espaces verts). Selon cette dernière, « *le terme espace vert est employé à la fois dans un sens général et pour désigner une catégorie particulière. Dans son acception la plus large, l'espace vert recouvre : toutes les réalisations vertes urbaines telles que bois, parcs, jardins, squares... et même plantations d'alignement et plantations d'accompagnement bien que ces deux dernières expressions évoquent l'aménagement paysager et non l'espace disponible* ». L'approche fonctionnaliste touche jusqu'à l'espace végétal même par son indifférenciation grandissante (Emilianoff, 2000) où seule la logique quantitative du nombre de mètres carrés par habitant conditionne son existence dans ces nouveaux quartiers. Ainsi, paradoxalement, les années 60 et 70 sont des années fastes pour le développement surfacique d'espaces végétalisés dans le tissu urbain, notamment dans les quartiers de logements sociaux. Mais l'absence de réflexion qualitative dans l'élaboration des parcs comme partie prenante de l'habitat (Paquot, 2004), font qu'aujourd'hui ces mêmes espaces végétalisés sont dégradés et sont parfois le lieu de vente de drogues ou de création de décharges.

1.3 La montée en puissance de la question écologique de la nature en ville dans les années 70

Au début des années 70 dans les pays occidentalisés, la dé-densification des villes, si bien opérée, conduisant au phénomène de périurbanisation bien connu, inquiète. La montée des préoccupations

¹ Ce mouvement prône la ville fonctionnelle et la séparation des fonctions, la construction rationnelle

environnementales dans la société civile et la mise en lumière politique des sciences écologiques conduisent à soulever les conséquences environnementales d'un étalement urbain généralisé.

Une vision écologique s'amorce dans les politiques de la ville. Elle est essentiellement circonscrite à la gestion du végétal, déployée de manière sectorielle, et donc portée surtout par les services techniques des espaces verts. Au début des années 90, ces derniers – avec des villes pionnières comme Rennes, Orléans, Paris ou Strasbourg en France - s'engagent dans une « gestion écologique » des espaces de nature en ville (Cormier et Kenderezy, 2013). Engagement qui fait suite à une orientation vers une gestion différenciée des espaces de nature au début des années 80. Si les arguments du développement d'une gestion différenciée en ville étaient essentiellement économiques à ses origines, elle est aujourd'hui indissociable d'une gestion écologique des espaces végétalisés concernés. La mise en place progressive de mesures telles que le zéro phyto, la lutte biologique ou l'éco-pâturage sur les parcs et jardins tout d'abord, puis progressivement sur les terrains de sport, les cimetières ou la voirie, contribuent à un changement de paradigme dans l'appréhension du vivant et du sauvage en ville. La nature n'est plus un simple décor pour la ville, cantonné à des espaces bien délimités ; elle s'invite dans ses interstices comme partie intégrante de l'urbanité.

Si l'écologie urbaine en tant que science a tenté par deux fois de s'imposer dans le champ de l'urbanisme dans les années 30 (École de Chicago) puis dans les années 60, c'est le paradigme de la ville durable qui introduit concrètement les questions écologiques dans la pensée urbaine (Emelianoff, 2000). Dans son allocution d'ouverture, John Celecia, professeur à la division des sciences écologiques de l'Unesco et initiateur du programme « Man and Biosphere », a décrit le chemin parcouru : « *lorsque j'ai avancé, il y a trente ans, l'idée que la ville pouvait faire l'objet d'une approche écologique, j'avais contre moi non seulement les architectes et les urbanistes mais aussi les écologistes qui croyaient à la suprématie de la bio-écologie et se référaient à une nature primitive et vierge* »². Ainsi à la fin des années 90 et au début des années 2000, avec l'avènement du développement durable, une réflexion plus globale autour des questions environnementales et écologiques débute à l'échelle des municipalités et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), touchant les urbanistes au cœur des politiques de la ville. De nouveaux acteurs apparaissent dans les services techniques intercommunaux, appelés services de l'environnement, ou encore écologie urbaine (Strasbourg). Des réflexions plus globales sur l'intégration des questions environnementales et écologiques sont alors initiées dans l'optique de s'inscrire dans la ville durable, avec les Agenda 21, la gestion des déchets à l'échelle intercommunale, les politiques de trames vertes, etc.

2. Une profession mal à l'aise face une écologisation de la nature en la ville

Si Paquot (2004) affirme avec conviction que la conception qu'ont les urbanistes de la ville l'associe toujours à la nature, leur intégration d'une vision écologique de la nature est moins évidente.

2.1 La ville dense... et verte : la doxa urbaine ?

La maîtrise de l'empreinte écologique de la ville, la nécessité de concevoir une ville moins consommatrice de ressources, impliquent de repenser les principes de l'urbanisme (Da Cunha, 2011). La notion de densité est au cœur des politiques urbaines actuelles. Pas un SCoT ne l'inscrit pas dans son projet d'aménagement comme moyen d'assurer la durabilité du territoire. Face au développement de l'urbanisation en périphérie des grandes et moyennes agglomérations depuis une cinquantaine d'années, véritable gouffre énergétique (Charlot-Valdieu et al., 2013) et consommateur d'espaces naturels, la préoccupation majeure des urbanistes réside dans la « maîtrise de l'étalement urbain », en

² Rapport comité 21 « La ville, nouvel écosystème du XXI^e siècle », 2011-2012.

<http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2012/rapport-la-ville-nouvel-ecosysteme-du-21eme-siecle-06-04-12.pdf>

prônant quelques slogans phares depuis le début des années 2000 tels que « refaire la ville sur la ville », « la ville compacte », « la ville dense », « réduire l'étalement urbain »...

Mais cette densité n'est pas forcément synonyme d'aspiration des élus. La densité, par analogie aux banlieues françaises des années 60-70, fait peur au regard de la densité de population concentrée dans un bâtiment, même si finalement, dans les chiffres, à l'échelle du quartier la densité n'est pas si élevée.

Dans ce contexte de durabilité, de soutenabilité urbaine, la ville verte apparaît alors dans les discours urbanistiques comme un moyen de rendre acceptable l'indispensable densité souhaitée. Là où la ville se construit et se reconstruit, les lieux se verdissent tout autant (Calenge, 2000). La ville est habillée de vert, mais d'un vert qui ne doit pas faire oublier la densité nécessaire du bâti. Un urbanisme lâche conduirait inmanquablement à reproduire les erreurs du passé. Ce « vert », bien souvent plus quantitatif que qualitatif, pare essentiellement les façades et toits des nouveaux quartiers urbains. Architectes et urbanistes rivalisent d'inventivités pour doter ces constructions architecturales de végétal qui bien souvent peine à se maintenir avec le temps. Est en cause, une conception de la nature végétale comme décor esthétique qui n'associe que tardivement des professionnels du vivant (paysagistes et écologues) au projet urbain.

Paradoxalement, si les écologues sont peu présents dans les agences d'urbanisme ou services de la planification des agglomérations, nous assistons à l'émergence d'un discours porté par ces derniers sur le dispositif écologique (Calenge, 2000). Il requalifie souvent sous un nouveau jour une conception et des pratiques environnementales anciennes (coulée verte vs corridor écologique par exemple) (Mattey et Gaillard, 2011). Depuis le Grenelle de l'environnement, ce discours est fortement encouragé par l'Etat par l'établissement de diverses mesures : les trames vertes et bleues, le plan national de la nature en ville, la stratégie nationale pour la biodiversité, la future loi biodiversité ou encore le lancement d'appel à projets à destination des villes (Écocité, TVB urbaines, rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes en milieu urbain dense...). Toute la difficulté réside actuellement dans le dépassement du simple discours pour aller vers la réelle mise en place d'une réflexion écologique dans les politiques de la ville.

2.2 Une démarche top-down des politiques écologiques mal vécue par les urbanistes

Comme souligné ci-dessus, l'État, avec le ministère de l'écologie et du développement durable en figure de proue, cherche à insuffler une évolution des pratiques urbaines au regard des problématiques écologiques. La politique trame verte et bleue développée suite au Grenelle de l'environnement de 2007 en constitue l'une des politiques récentes les plus significatives. La réception de cette politique par les professionnels de l'urbain à l'échelle locale pose un certain nombre de difficultés. Les Lois Grenelles 1 et 2 positionnent l'échelon régional comme responsable de la définition d'un réseau écologique appelé schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Mais elles spécifient l'échelle intercommunale, et particulièrement les SCoT, comme acteurs essentiels d'une déclinaison réglementaire de la notion de trames vertes, telles qu'elles sont définies dans les SRCE. Par cette gouvernance par instruments réglementaires, le service de l'urbanisme et de la planification devient l'acteur central de la mise en place d'une politique de trame verte et bleue à l'échelon local. Cette catégorie d'acteurs se doit d'intégrer aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU – Plans Locaux d'Urbanisme) la trame verte et bleue. La difficulté réside dans le fait que ces documents, porteurs du développement territorial de l'intercommunalité et de la commune respectivement à leur échelle, doivent intégrer dans leurs documents propres l'ensemble des problématiques territoriales : développement économique, maîtrise de l'habitat, équité sociale, prise en compte des problématiques environnementales (gestion des risques d'inondation, de glissement de terrain, etc.). Un même document d'urbanisme, et particulièrement dans une déclinaison locale, doit alors combiner l'ensemble de ces enjeux, avec une traduction à la parcelle dans un même document graphique.

Ainsi, à travers diverses études (Cormier et Kenderesy, 2013 ; Cormier et al., 2015) menées sur l'intégration des TVB à l'échelle locale, nous observons une crispation forte des services de l'urbanisme à l'égard des trames vertes et bleues, qui s'est caractérisée de diverses manières (difficulté à obtenir un rendez-vous, impossibilité à mener l'entretien, attente répétée...). Au regard des autres enquêtes menées auprès des acteurs des services d'espaces verts, des élus, des associations, la trame verte et bleue est clairement un sujet sensible et délicat auprès de cette catégorie d'acteurs. Comment expliquer cette forte résistance ? La question écologique, la préservation de la faune et de la flore, apparaissent mineures et surtout sujets de conflits notamment lors de projets d'aménagement. La crispation vient de nombreux conflits générés lors de constructions d'aménagements urbains, infrastructures routières ou ferroviaires, avec des associations environnementales militantes. Il n'est pas rare de voir des projets d'aménagement, des documents d'urbanisme annulés suite à un recours en justice d'association soulevant la présence d'espèce protégée sur un site. Dans cet esprit, la trame verte et bleue est un perçu par les services de l'urbanisme et plus généralement par les élus (qui sont fortement influencés par cette corporation) davantage comme une contrainte sclérosant le territoire, que comme une opportunité valorisant le potentiel environnemental du site. Ainsi la volonté d'inscrire la trame verte et bleue dans une dimension peu prescriptive dans les SCoT et *a minima* (voire en marge) dans le document graphique du PLU est révélateur de cet état d'esprit.

2.3 Vers une action normative pour prendre en compte la complexité du vivant ?

L'une des premières difficultés rencontrées dans la prise en compte des problématiques écologiques d'un projet urbain est la méconnaissance des urbanistes dans ce domaine. A cela bien sûr, nous pourrions répondre que des professionnels du vivant existent, tels que les écologues ou les paysagistes, et que leur étroite implication en amont de projets urbains permettrait la meilleure intégration de la question écologique. La dynamique s'initie aujourd'hui à travers plusieurs exemples que nous évoquerons dans notre 3^{ème} partie, mais qui restent encore marginaux.

Toute la difficulté réside dans la compréhension des interrelations que peuvent nourrir une gestion urbaine dans ses dimensions socio-économiques et les processus écologiques complexes existants en ville. Les arbitrages politiques nécessaires et le manque de connaissances de la profession dans le domaine écologique font que généralement l'effectivité d'une réflexion globale de prise en compte écologique dans la pensée urbaine est rare.

Mais, dans un contexte d'urgence écologique (réchauffement climatique, crise de la biodiversité, pollutions environnementales...) et dans le souci grandissant de concevoir des politiques urbaines dites « durables », la profession n'est pour autant pas insensible à sa prise en compte à l'échelle locale. Ainsi, depuis une vingtaine d'années en Europe, à travers de nombreux projets, nous pouvons observer la mise en place de systèmes de normes, de référentiels d'évaluation visant à rationaliser la prise en compte écologique en ville. Les démarches environnementales HQE, HQE²R, AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), R.E.S.P.E.C.T (Référentiel d'Evaluation et de Suivi des Politiques Environnementales des Collectivités Territoriales), les labels éco-quartiers, écojardin, "Eve®", fleurissent dans l'action urbanistique. Une succession de cahiers des charges inscrivant les bonnes pratiques à adopter s'impose dans l'action urbaine comme seule réponse aux enjeux écologiques. Dans la grande majorité des cas, ces bonnes pratiques sont détaillées en objectifs chiffrés dans des domaines précis et codifiés afin d'évaluer l'efficacité d'un objectif (Mattey, 2011). Selon les démarches sollicitées, des grilles de critères établis permettent alors de décerner une reconnaissance à telle ou telle municipalité ou projet urbain. Dans cette recherche de rationalisation, l'idée sous-jacente consiste à acculturer les pratiques urbaines actuelles vers des pratiques urbaines environnementales qui deviendraient par la suite elles-mêmes un standard de l'action urbaine (Mattey, 2011).

Ce processus de normalisation écologique, et plus largement environnemental, de l'action urbaine en ville n'est pas sans soulever de nombreuses interrogations : la norme participe-t-elle véritablement à un changement de paradigme vers un « urbain écologique » ou concentre-t-elle sur un territoire délimité l'effort d'une politique écologique ? La norme ne participe-t-elle pas à produire des espaces modèles reproductibles à l'infini sans souci du site et du contexte dans lesquels ils s'insèrent ?

Ces questionnements se posent notamment au regard de l'engouement urbanistique rencontré par les écoquartiers. Si certains défendent l'idée que ces derniers paraissent être le laboratoire d'un urbanisme vertueux (Da Cunha, 2011), d'autres voient dans les écoquartiers la forme d'un « nouvel évangile technocratique » (Emelianoff, Theys, 2000) s'imposant par l'intermédiaire d'un « kit écoquartier » (Mattey, 2011 ; Manola, 2012). Outre le phénomène nimby (not in my backyard) observé, reportant les externalités négatives loin de ceux qui les produisent (ex : voiture en dehors des écoquartiers), l'enjeu de ces « quartiers modèles » interroge leur capacité à diffuser dans des espaces urbains déjà construits les pratiques déployées par les aménagistes dans les écoquartiers (Bonnard et Mattey, 2010).

3. De nouvelles perspectives dans l'intégration de la nature dans les politiques de la ville

3.1 Une évolution de paradigme du projet urbain par une approche par le paysage

Le métier d'urbaniste se repositionne également au regard de la diversification des métiers de l'aménagement. La figure de l'urbaniste omniscient et contrôlant l'ensemble du projet urbain comme pouvaient l'être Haussmann, Howard, Wright, le Corbusier, n'existe plus aujourd'hui. L'évolution grandissante de la complexité des problématiques urbaines conduit nécessairement à une multiplication des champs professionnels intervenant dans le projet urbain. Ainsi, depuis quelques années en France, les praticiens de l'aménagement l'urbain (architectes, urbanistes, paysagistes) coopèrent dès la définition du programme en combinant leurs savoir-faire (Paquot, 2004). La question est particulièrement importante comme nous l'avons vu précédemment pour intégrer les problématiques environnementales et écologiques dans la pensée de la ville.

Se développe, principalement dans les pays anglo-saxons, une discipline appelée *landscape urbanism*. Fortement influencée par les travaux de Ian McHarg, « Design with nature » (1969), les théories du *landscape urbanism* apparaissent sur la scène internationale lors de la première conférence de Chicago en 1997. Cette pensée aménagiste propose d'analyser le phénomène urbain par l'angle du « paysage » (Léger, 2012). L'approche se veut transversale à travers une collaboration transdisciplinaire en s'appuyant sur les caractéristiques propres du site. Une des idées centrales du *landscape urbanism* consiste à considérer le territoire urbain dans une approche dynamique des processus écologiques. Cela suggère de penser la ville dans une « *lenteur obligée* » (Desvigne, 2009) à travers des projections à 30 ans phasées. « *Les paysagistes intègrent les sciences écologiques au centre même de la conception urbaine en les imbriquant avec les enjeux sociaux, culturels et infrastructurels* » (Waldheim, 2006 dans Léger, 2012) Ainsi, la théorisation du *landscape urbanism* renforce la place de la conception paysagère dans la pensée de la ville, en mettant en avant l'importance du site et l'imbrication des dynamiques sociales et écologiques dans le projet.

Progressivement, de nouveaux projets reprenant les grands principes cités précédemment, apparaissent avec cette hybridation des compétences paysagiste/urbaniste. Nous pourrions ainsi nous appuyer sur l'exemple nantais de la réhabilitation de l'île de Nantes. Au début des années 2000, pour cette ancienne friche industrielle, la problématique était claire : comment faire revivre de manière dynamique et nouvelle ce quartier nantais après le traumatisme de la fermeture des chantiers navals, tout en respectant les traces et les vécus de cet héritage industriel ? Un contrat de maîtrise d'œuvre de neuf ans a été signé avec la Ville de Nantes et le paysagiste-urbaniste Alexandre Chemetoff en

novembre 2000, dans lequel le mot d'ordre était le suivant : « *l'existant doit guider le projet* » (Chemetoff dans Barthel, 2008). Chemetoff, assisté de la société d'aménagement de la métropole ouest-atlantique, élabore un « Plan-Guide », document opérationnel non réglementaire révisé plusieurs fois par an (Barthel, 2008). Véritable outil de transformation *in itinere* du territoire insulaire, ce plan guide permet ainsi d'adapter la stratégie adoptée au cours du temps et ainsi d'accentuer dès 2006 une vision écologique et plus largement naturelle du site : « *Tout travail sur la ville suppose que vous fassiez une part à l'incertitude, comme quand vous plantez un arbre. Vous choisissez un emplacement, vous choisissez une essence, mais vous ne savez pas exactement comment il va pousser. Une ville, un arbre, c'est du vivant.* » (Chemetoff, 2007). Au cœur de ce projet urbain, le paysagiste fait dialoguer la nature avec l'architecture et notamment la réhabilitation des bâtiments : la végétalisation des Quais F. Mitterrand et Blancho et du secteur Ouest des chantiers, la valorisation d'une friche végétale par l'aménagement d'un passage sur caillebotis métalliques dans les buddleias, l'aménagement d'une mosaïque de jardins dans le tissu urbain, ou encore la gestion écologique de la Petite Amazonie, une zone humide urbaine classée Natura 2000.

3.2 L'appropriation des questions écologiques en ville par la société civile repositionne le métier d'urbaniste

Si une hyper-technicisation de la gestion environnementale et écologique par les pouvoirs publics et certains praticiens de l'aménagement existe, en contrepoint nous pouvons observer depuis plus d'une vingtaine d'années un investissement environnemental de plus en plus fort des citoyens. Nous nous intéressons ici à quelques formes d'initiatives habitantes ayant un impact sur l'actuel métier d'urbaniste, à travers des actions sur l'habitat tout d'abord, puis sur l'espace public.

L'implication habitante comme maîtrise d'ouvrage dans la construction d'un quartier est un phénomène qui rentre en rupture avec les conceptions urbanistiques du début et du milieu du 20^{ème} siècle. Constitués en associations ou coopératives, des groupes d'habitants co-conçoivent un projet en partenariat avec une municipalité sur un terrain à bâtir (Emelianoff, 2008). Appelés habitats groupés écologiques, écoquartiers ou encore quartiers durables, ces projets urbains qui se développent en Europe (Vauban à Fribourg, Leidsche Rijn à Utrecht, EVA-Lanxmeer à Culembourg, BedZed à Beddington ou encore Eco-Logis à Strasbourg, pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus connus) sont des réalisations à haute valeur environnementale. Les quartiers intègrent une réflexion à la fois énergétique, écologique, sociale et récréative. « *Les formes de mutualisation, de gestion en bien commun et le fort investissement des habitants, comme leur ouverture, témoignent d'une responsabilité sociale et écologique peu ordinaire, contrairement à l'idée assez répandue de la quête d'un entre-soi.* » (Emelianoff, 2008). Dans ces cas de figure, la maîtrise d'ouvrage habitante amène l'urbaniste à concevoir un projet urbain où l'imbrication des objectifs environnementaux et sociaux est élevée, et la plupart du temps innovante au regard de projets plus classiques.

D'autres formes d'investissements habitants questionnent la maîtrise de l'espace public. Ils ont moins d'impact sur la forme bâtie de la ville, mais ne sont pas moins importants quant à l'appropriation des espaces ordonnancés habituellement par les urbanistes qu'ils impliquent. Nous pouvons par exemple observer depuis le milieu des années 90 différentes initiatives citoyennes investissant l'espace public par le végétal. La demande croissante en espaces verts en tissu urbain dense, l'absence fréquente de jardins pour les habitants, le souhait de produire et réaliser de ses propres mains, conduisent aux développements de nombreux projets « de nature en ville ». De nombreux jardins partagés³ conçus et gérés collectivement ont donc vu le jour dans toute la France ; les habitants végétalisent les trottoirs de micros-implantations florales à Rennes, Lyon, Lille ou Strasbourg ; le mouvement de la « *guerilla gardening* » est croissant à Paris avec le jardinage illicite écologique de l'espace public et de terrains

³ <http://jardins-partages.org/>

privés ; des friches sont investies par des collectifs artistiques ou des associations d'agriculteurs urbains comme la Ferme du bonheur à Nanterre. Si la nature des actions, les objectifs poursuivis et les degrés d'implication diffèrent, tous ces projets conduisent à une transformation par les habitants de leur environnement immédiat. Le citoyen dans sa relation à l'environnement, dans sa sensibilité à la plante et à l'animal, expose « *une créativité ordinaire* » en construisant une esthétique propre à la vie quotidienne (Blanc, 2012). « *On plante pour reconquérir la ville, favoriser les échanges et les rencontres, se nourrir, sinon par idéalisme* » (Reynolds, 2010). Ainsi, que ce soit dans une visée militante écologique affirmée, dans une approche sociale ou personnelle, ces différents degrés d'engagements amènent l'habitant à sortir de chez lui pour investir l'espace public. Ces actions interpellent bien sûr les pouvoirs publics qui investissent donc ces nouveaux champs d'actions, d'une part en encadrant les actions individuelles par l'instauration de chartes (charte biodiversité à Strasbourg par exemple) ou des conventions (charte main verte en région parisienne par exemple), et d'autre part en apportant les moyens techniques nécessaires à la réalisation de ces initiatives (micro-implantations florales à Rennes). Elles amènent les urbanistes à céder la main aux habitants dans la gestion de certains espaces publics, et ainsi à autoriser une certaine spontanéité par le moyen de conventionnement au citoyen dans son investissement actif dans la ville.

Conclusion

Si les enjeux sociaux de la nature en ville sont portés par les praticiens de l'aménagement l'urbain depuis la fin du 19^{ème} siècle, les enjeux écologiques s'invitent depuis peu de temps dans les politiques urbaines des espaces ouverts, comme en témoigne la politique de l'Etat Trame Verte et Bleue (Loi Grenelle 1 et 2). A l'égard de contraintes réglementaires législatives, des systèmes de normes mis en place, de l'écologisation des arguments promouvant la nature en ville, nous pouvons observer un certain malaise des urbanistes. Méconnaissance et frilosité ne sont pas du seul fait de l'urbaniste, les pouvoirs politiques locaux par leur inertie dans l'investissement des questions écologiques ont toutes leurs responsabilités. Les politiques écologiques sont clairement marquées par un déficit de portage politique (Emelianoff, 2008), notamment à l'échelle locale. Si dans une confrontation de cultures l'approche écologique de l'urbain en que telle rebute les aménageurs, une réflexion sur les processus écologiques en ville intégrés à une approche paysagère permettrait de concilier dimensions socio-économiques et environnementales. D'ailleurs les formations d'urbanistes, notamment dans les instituts d'urbanisme en France, évoluent en ce sens en intégrant dans leurs offres pédagogiques des modules traitant des questions environnementales et des approches paysages. Penser la ville par son territoire et les transformations paysagères qu'elle produit, conduirait les praticiens de l'urbain à favoriser une compréhension systémique de la ville intégrant notamment les dimensions écologiques.

Ainsi, la gestion de la nature en ville se complexifie, prenant en compte tant des objectifs écologiques que sociaux. En ces temps de crises économique et environnementale, de nouveaux rapports aux espaces à caractère de naturalité se tissent dans des espaces verts de proximité. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : les temps libres plus importants, une demande d'investissement social sur le plan local, la diversité culturelle des rapports à la nature... La proximité de l'habitant à son environnement naturel et construit bâtit progressivement une nouvelle conception du rapport habitat/nature favorisant l'investissement local, initiant des lieux de socialisation et revisitant le rapport à l'environnement, aux natures vivantes en ville. Les fonctions attribuées aux espaces ouverts se complexifient peu à peu. Ces derniers deviennent éventuellement des lieux porteurs d'enjeux économiques et environnementaux comme l'auto-alimentation ou l'agriculture urbaine.... L'urbaniste se doit alors d'offrir une certaine latitude aux initiatives de tout à chacun dans le processus urbain car « *l'on ne saurait se donner pour objectif de protéger la biodiversité, sans cultiver la diversité des comportements individuels, des pratiques sociales et des cultures locales* » (Larrère et Larrère, 1997).

Références bibliographiques

- Balez A., Reunkrilerk J., 2013. « Écosystèmes et territoires urbains : impossible conciliation ? », Développement durable et territoires, URL : <http://developpementdurable.revues.org/9853>
- Barthel P.A., 2009. Faire la preuve de l'urbanisme durable : Les enjeux de la régénération de l'île de Nantes. Vertigo, Volume 9 Numéro 2, URL : <http://vertigo.revues.org/8699> ; DOI : 10.4000/vertigo.8699
- Blanc N., 2012. Les nouvelles esthétiques urbaines. Paris, Armand Colin, coll. « Emergences », 220 p.
- Bonard Y., Matthey L., 2010. Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable. Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Débats, Quartier durable ou éco-quartier ? URL : <http://cybergeog.revues.org/23202> ; DOI : 10.4000/cybergeog.23202
- Calenge C., 1997. De la nature de la ville. Annales de la recherche urbaine 74, 12-19
- Charlot-Valdieu, Debizet G., Da Cunha A., Outrequin P., 2013. Mutation écologique et transition énergétique. Vers la ville intelligente ? URBA. Les Cahiers du développement urbain durable, Observatoire universitaire de la Ville et du Développement durable, 2013, pp.13-25.
- Chemetoff, 2007. Interview « Alexandre Chemetoff ou la logique du vivant ». Revue Place publique.
- Cormier L., Kenderezy M., 2013. Synthèse de l'étude « analyse des modalités de gouvernance initiées lors de la mise en place d'une politique de trame verte et bleue en milieu urbain par des collectivités », Ministère de l'écologie et du développement durable, Plante et cité, 88p.
- Cormier L., Gresillon E., Glatron S., Blanc N., 2015. Perceptions and implementations of urban green infrastructures in France: three cases of studies (Paris, Marseille, Strasbourg). Landscape and urban planning (soumis)
- Da Cunha A., 2011. Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine. Espaces et sociétés 2011/1 (n° 144-145), 193-200.
- Donadieu P., 2005. Le paysage et les paysagistes, paysager n'est pas seulement jardiner. In Droz Y., Miéville-Ott V. (sous la dir. de), La Polyphonie du paysage, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 225 p.
- Emelianoff C., 2000. L'écologie urbaine entre science et urbanisme. Quaderni 43, Écologie urbaine, p. 85-99.
- Emelianoff, Theys, 2000. Les contradictions de la ville durable, in Theys J. (dir.), Développement durable, ville et territoire, Paris ; MELT-DRAST, 53-63.
- Emelianoff C., 2008. Enjeux et figures d'un tournant urbanistique en Europe. Responsabilité et environnement, n°52.
- Fabos J., 2004. Greenway planning in the United States: its origins and recent case studies. Landscape and Urban Planning, 68, 321-342.
- Leger F.-A., 2014. Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine. Thèse de doctorat, université d'Angers, 286 p.
- Luginbuhl Y., 1992. Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité. In Robic M.-C. (sous la dir.), Du milieu à l'environnement, Paris, Economica, 343 p.
- Manola T., 2012. Conditions et apports du paysage multisensoriel pour une approche sensible de l'urbain : mise à l'épreuve théorique, méthodologique et opérationnelle dans 3 quartiers dits durables : WGT (Amsterdam), Bo01, Augustenborg (Malmö), Université Paris-Est, 646p.
- Matthey L., Gaillard D., 2011. La norme et le label. Production de la norme et logiques d'hybridation dans la fabrique de la ville durable : le cas des écoquartiers. Lieux communs : les cahiers du LAUA, no. 14, p. 113-129.
- Micoud A., 1997. Les balbutiements du génie écologique. Annale de la recherche urbaine 74.
- Paquot T., 2004. Ville et nature, un rendez-vous manqué ? Diogène, 2004/3 207, 83-94.
- Reynolds R., 2010. La guérilla jardinière. Yves Michel, coll. Société civile, 274p.

Werquin A.-C., Demangeon A., 1997. L'entrelacs du végétal et de l'urbanisation. Annale de la recherche urbaine 74.

Waldheim A., 2006. The Landscape Urbanism Reader, New York: Princeton Architectural Press.